

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32;
A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 Mars 1879.

Chronique générale.

On dit que le Président de la République est très-découragé et n'envisage pas sans appréhensions la situation actuelle. La question du retour définitif des Chambres à Paris le préoccupe tout particulièrement.

Les ministres entendus, après en avoir délibéré, la commission décide de proposer immédiatement à la Chambre la révision pour le retour à Paris.

La majorité de la commission d'enquête électorale, malgré les éloquentes plaidoyers de MM. Lepère et Le Royer, repousse les conclusions du rapport Brisson.

Tous les députés républicains modérés sont très-préoccupés de la résolution prise par la majorité de la commission d'enquête.

On assure que, dans le prochain conseil des ministres, M. Grévy signera une liste de nombreux condamnés appelés à bénéficier de l'amnistie.

Le journal la Révolution française a été condamné hier à 3,000 fr. d'amende pour publication de lettres émanant de condamnés politiques.

LES INQUIETUDES DE L'EUROPE.

Grave incident.

D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire certains, et qui sont d'ailleurs conformes à des bruits ayant cours dans des journaux importants, un événement grave s'accomplit à cette heure dans les hautes sphères de la politique européenne.

On sait le rapprochement qui s'est opéré entre les deux empires d'Allemagne. Sans nous occuper ici de savoir si ce rap-

prochement a précédé ou suivi l'événement dont nous allons parler, nous devons dire qu'un autre rapprochement plus extraordinaire se serait opéré entre deux puissances réputées jusqu'ici fort opposées l'une à l'autre.

De là, un commencement d'alliance, nous n'osons pas dire de coalition, ayant pour but de subvenir aux éventualités susceptibles de « présenter des appréhensions sérieuses pour la tranquillité et la sécurité des grands Etats monarchiques du continent européen. »

Dans l'instrument de cet acte diplomatique, il est, de plus, question du danger que ferait courir « un mouvement révolutionnaire plus accentué et plus décisif dans un grand pays du continent; » en outre, de la nécessité d'« enrayer tout au moins certains mouvements d'un caractère à porter de nouvelles atteintes à l'ordre de choses inauguré et sanctionné par le congrès de Vienne. »

Contenir la Révolution en France, ne pas laisser à la Prusse une nouvelle occasion d'agrandissement, tel paraît être l'objet de l'alliance qui, jusqu'ici, ne porte encore que le nom d'entente intime.

Nous n'ajouterons pas de réflexions. Il y a des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Nous nous permettrons seulement une question : Le régime parlementaire en France est-il en possession des éléments d'arrêt indispensables pour maintenir un gouvernement au milieu des tiraillements et des insanités des partis ?

Au bon sens public de répondre. (Tablettes d'un Spectateur.)

Les membres du cabinet ont entendu, en conseil, la lecture du rapport de M. Brisson relatif à l'enquête sur le 16 Mai.

M. Lepère avait très-vivement insisté pour que ce rapport fût communiqué au gouvernement.

Après cette lecture, les ministres ont délibéré sur l'attitude qu'il convenait de prendre.

Après une discussion assez animée, il a été décidé que le cabinet s'abstiendrait de toute nouvelle conférence avec la commission et qu'on laisserait telles quelles les conclusions du rapporteur sans faire aucune démarche pour obtenir qu'elles soient modifiées ou annulées.

Seulement, le jour où la question se présentera à la tribune, le gouvernement posera formellement la question gouvernementale.

Le ministère est tellement solide en ce moment, comme le prétendent les républicains que, pas plus tard que jeudi, M. Waddington a déclaré qu'après les explications qu'il compte donner à la Chambre, la semaine prochaine, sur la politique du cabinet à l'égard de la mise en accusation, si la Chambre accepte le projet de la commission, tous les ministres donneront immédiatement leur démission.

Le cabinet actuel n'est que transitoire, disait hier matin un sénateur qui attendait une audience dans l'antichambre ministérielle, il faut prévoir sa chute prochaine; car il est poitrinaire, et la naissance des feuilles le couchera par terre.

M. Lepère a eu, jusqu'au dernier moment, un compétiteur très-sérieux et dont on ne se doutait pas, pour le portefeuille de l'intérieur. C'était M. Calmon, qui était fortement appuyé par trois membres du cabinet, au nombre desquels se trouvaient M. Léon Say et M. l'amiral Jauréguiberry.

Ordre a été donné à tous les préfets de faire afficher dans les communes la promulgation de la loi sur l'amnistie.

On lit dans l'Estafette :

« Les ministres des finances et des travaux publics viennent de présenter à la Chambre un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 400,000 francs, pour renouveler le mobilier de l'Élysée, ainsi que le matériel d'argenterie, de cristaux et de linge. »

Le mobilier actuel de l'Élysée provient du château de Saint-Cloud; il se trouve aujourd'hui dans un état de détérioration qui nécessite un changement complet. La dépense est évaluée à 113,000 francs.

Le reste du crédit, soit 287,000 francs, a pour objet de renouveler le matériel de linge, argenterie, cristaux et verreries, et de couvrir les frais d'éclairage et de chauffage de l'Élysée, qui sont aujourd'hui à la charge du budget de la Présidence. »

Il est plaisant, pour ne pas nous servir d'un mot plus dur, de voir M. et M^{me} Grévy trouver trop mesquine l'installation dont se contentait un maréchal de France.

Nous comprendrions encore, à la rigueur, que les meubles meublants, les tentures, etc., soient usés et nécessitent certaines réparations. Mais l'argenterie ne s'use pas, et si M. le maréchal de Mac-Mahon s'en contentait, on trouvera bizarre que le nouveau Président ne la juge pas assez opulente. Etait-il donc habitué jusqu'ici à la vaisselle d'or ?

Quant aux frais de chauffage et d'éclairage, cette exigence est tout simplement un scandale. Le Président, jusqu'à ce jour, se chauffait à son compte, et son budget était suffisant pour cela.

Nous constatons qu'il y a une distance entre le maréchal de Mac-Mahon et M. Grévy. Le premier, malgré certaines défaiilances politiques, est toujours resté dans sa vie un galant homme; le second ne trouve rien assez beau ou assez grand pour lui.

M. Grévy a tenu le langage suivant, il y a quelques jours, à un Jurassien de ses amis : « Ce qui nuira constamment aux républicains, c'est qu'ils se figurent toujours être un parti d'opposition, lors bien même qu'ils sont au gouvernement. »

On dit M. Gambetta très-préoccupé de l'influence exercée par M. Clémenceau.

Plusieurs députés du centre gauche expriment ouvertement leur mécontentement au sujet des modifications ministérielles.

On a distribué une proposition tendant à accorder des indemnités aux victimes du 2 décembre.

Les sénateurs du centre gauche se sont réunis, à Paris, chez M. le comte Rampon. L'objet de cette réunion était de délibérer

sur la situation faite au gouvernement par la sourde opposition qui se manifeste à la Chambre.

Nous apprenons que M. Jules Ferry vient de préparer un projet de loi réorganisant le conseil supérieur de l'instruction publique. Ce projet, très-caractéristique et naturel, étant données les circonstances, exclut dudit conseil les membres du clergé, de la magistrature et de l'armée.

M. Tirard, le nouveau ministre de l'agriculture et du commerce, appartient à la gauche proprement dite. Né à Genève, le 27 septembre 1827, il est par conséquent âgé de cinquante-deux ans.

A l'âge de vingt ans, il vint à Paris, entra dans l'administration des ponts-et-chaussées et fonda, quelques années plus tard, une maison de commission de bijouterie et d'orfèvrerie.

En même temps qu'il faisait du commerce, M. Tirard faisait de la politique républicaine. Après le 4 septembre, il fut nommé maire provisoire du 2^e arrondissement et confirmé dans ces fonctions par le scrutin du 5 novembre suivant. Élu représentant de la Seine, le trente-huitième, en 1871, il s'entretint, le 18 mars, entre le gouvernement et le Comité central, afin d'amener une entente. Il consentit avec ses collègues, maires de Paris et députés de la Seine, aux élections municipales fixées au 26 mars par le Comité central, fut élu membre de la Commune, mais donna aussitôt sa démission, et se rendit à Versailles pour reprendre possession de son siège dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Aux élections générales de 1876, il fut élu contre l'honorable marquis de Plœuc, resté à Paris pendant la Commune pour défendre la Banque de France contre les électeurs municipaux de son concurrent républicain.

L'entrée de M. Tirard dans le cabinet porte à cinq le nombre des membres de la gauche qui font partie du ministère. Ce sont : MM. Le Royer, Justice; Jules Ferry, instruction publique; Freycinet, travaux publics; Tirard, agriculture et commerce; Cochery, postes et télégraphes.

M. Lepère, le successeur de M. de Marcère, est inscrit à la fois à la gauche et à l'Union républicaine.

Enfin le centre gauche est représenté par MM. Léon Say, finances, et Waddington, affaires étrangères, et par MM. le général Gresley et l'amiral Jauréguiberry. Ces deux derniers, bien que ne faisant partie ni du Sénat ni de la Chambre, appartiennent cependant par leurs opinions au groupe dont M. de Marcère était, avec son ancien collègue des finances, le plus bel ornement.

Quant aux cinq sous-secrétaires d'Etat, deux, MM. Turquet et Goblet, appartiennent à l'Union républicaine; deux à la gauche, MM. Girard et Sadi-Carnot; un à la gauche et au centre gauche, M. Martin-Feuillée.

On voit, par cette statistique, que la situation faite au centre gauche dans le cabinet est loin d'être prépondérante; tout fait supposer qu'elle sera de nouveau prochainement amoindrie. Les actions du centre gauche sont en baisse, et ce n'est pas M. Léon Say qui les mettra à la hausse. Les républicains sont en garde contre les menaces impuissantes d'un pareil coup de Bourse.

On disait jadis : « Le Roi est mort, vive le Roi ! »

Le *National* est resté monarchiste à sa manière. L'article consacré par lui au nouveau ministre de l'intérieur peut, en effet, se résumer ainsi :

« M. de Marcère est mort, vive M. Lepère ! »

La liste de nos gouvernants et maîtres continue à s'embellir au point de vue français :

Gambetta, d'origine génoise; Waddington, d'origine anglaise; Le Royer, d'origine suisse; Tirard, né à Genève, etc. A quand un ministre de la guerre, d'origine allemande ?

Un journal dit à ce sujet :

Serait-ce une condition, en République, pour arriver au pouvoir, que d'être né à l'étranger ?

M. Tirard, le nouveau ministre du commerce, est le cinquième ou sixième de nos hommes d'Etat que la France n'a pas produits.

Il est né à Genève, comme son collègue M. Le Royer, le 27 septembre 1827.

Allons, enfants de l'Helvétie,
Le jour de gloire est arrivé...

M. Martin-Feuillée, qui remplace M. Deville au sous-secrétariat de l'intérieur, est né le 25 novembre 1830. Pendant la guerre de 1870-71, il servit comme capitaine des mobiles d'Ille-et-Vilaine, prit part à la défense de Paris et fut décoré de la Légion d'Honneur. Président du conseil général d'Ille-et-Vilaine depuis 1874, il ne cessa d'affirmer en toute occasion la nécessité de la forme républicaine. Elu député le 20 février 1876, réélu le 14 octobre 1877, il a été rapporteur du compte de liquidation.

M. Andrieux était mis en suspicion par certains de ses électeurs depuis son rapport contre l'amnistie plénière. Sommé de donner sa démission parce qu'il ne représentait plus les opinions de ses électeurs, il a adressé au citoyen Terver, président du comité électoral de la 4^e circonscription de Lyon, une lettre dans laquelle, après avoir expliqué sa conduite, il déclare qu'il la soumet au comité électoral, et qu'il donnera sa démission si le comité juge qu'il ne représente plus les électeurs de la circonscription du Rhône. Toutefois, il se réserve de « se représenter devant ses électeurs, qui sont ses juges définitifs. »

On remarquera que M. Andrieux ne dit pas qu'il se représentera, et nous ne serions pas surpris qu'il n'eût aucune envie de tenter l'aventure.

Autre observation : cette lettre a été écrite il y a trois jours, et M. Andrieux, par un décret en date du 4 mars, est nommé préfet de police. Lorsqu'il a écrit à son comité électoral, ne savait-il pas déjà qu'il allait être appelé à la préfecture de police ? Alors sa lettre au citoyen Terver ne serait qu'une comédie, puisque, par suite de sa nomination, il est tenu de se représenter devant ses électeurs s'il veut rester député.

Le comité des électeurs de M. Andrieux se réunit à Lyon, dimanche prochain, afin de se prononcer sur le contenu de sa lettre écrite à propos de son rapport sur l'amnistie.

L'ancien comité de la rue Grôlée intrigue, paraît-il, afin de pousser les électeurs à accepter la démission de M. Andrieux et lui opposer comme concurrent M. Rochefort.

Mais l'œuvre du comité sera rendue facile, car par le fait de son acceptation des fonctions de préfet de police, M. Andrieux, député, est soumis à la réélection.

La loi organique du 30 décembre 1875 sur l'élection des députés est, en effet, formelle sur ce point ; elle dit dans son article 14 :

« Tout député nommé ou promu à une fonction publique salariée cesse d'appartenir à la Chambre par le fait même de son acceptation ; mais il peut être réélu si la fonction qu'il occupe est compatible avec le mandat de député. Les députés nommés ministres ou sous-secrétaires d'Etat ne sont pas soumis à la réélection. »

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

Il n'y a pas à se le dissimuler : l'influence, l'initiative, l'action passent tout entières à l'extrême gauche. Il y a dans ce groupe plus d'un homme capable de mener la Chambre — aux pires résolutions, il est vrai ; — mais, du moins, les hommes dont il s'agit ont sur les autres républicains l'avantage immense de savoir ce qu'ils veulent et de le vouloir énergiquement. Avec cela, on va et l'on conduit loin ses adversaires comme ses complices.

Tout semble, à le dire franchement, indiquer que le rôle du centre gauche et des modérés est fini.

Le correspondant parisien du *Journal de Saint-Quentin* (centre gauche) trace ce curieux portrait de M. Clémenceau :

« Ambitieux, il l'est demeurément et d'autant plus dangereux, qu'il peut mettre au service de cette ambition sans limite une grande habileté, une incontestable valeur personnelle, une remarquable faculté d'assimilation, enfin, une éloquence froide, implacable, qui ne cède à aucun entraînement mais n'en subit aucun. M. Clémenceau reste à la tribune le savant toutimbu des procédés de la science exacte ; il ne plaide pas une cause, il la dissèque. »

M. Clémenceau est aujourd'hui une individualité puissante ; si la République radicale s'impose quelque jour en France, elle fera de cet homme son premier ministre, et, ce jour-là, les mirmidons qui grattent à l'heure actuelle, autour de lui, pourront dire, comme les grands d'Espagne éblouis du génie de *Ruy-Blas* :

..... Fils, nous avons un maître.

La raison en est que M. Clémenceau a toujours travaillé, alors que ses coreligionnaires ne pensaient plus qu'à jouer. Députés, sénateurs, leur but est atteint, le sien ne l'est pas ; c'est un homme qui ne se croit jamais arrivé, et qui n'a considéré son passage au conseil municipal, au conseil général, à la Chambre, que comme des étapes vers un but encore lointain, mais qu'il ne perd pas de vue. »

Je causais hier avec un étranger qui joue en France un rôle assez mystérieux pour le compte de son gouvernement et qui semble connaître mieux que nous nos propres affaires. Il considérait la chute de M. de Marcère comme un symptôme de la plus haute gravité, et voici quel était son raisonnement :

« M. de Marcère a été, jusqu'ici, pour vos révolutionnaires, le dissolvant de tous les cabinets conservateurs, le complice introduit dans la place. Pour qu'on s'en débarrasse aussi brutalement, il faut qu'on n'ait plus besoin de lui, que la place soit prise ou à la veille de l'être. »

On lit dans le *Petit Parisien* :

« Le cabinet actuel n'a plus, c'est le sentiment général, que quelques semaines, — peut-être quelques jours d'existence. »

Le parti constitutionnel est payé comme il convient de ses avances à la République. Avant-hier, la même feuille consacrait trois colonnes à prouver que si la République ne marche pas, c'est parce qu'elle a eu l'imprudence de recevoir des constitutionnels dans son sein et de leur faire une trop belle place.

« Nos administrations, dit-il, en sont infestées. Ils se fauflent avec une adresse particulière dans tous les emplois lucratifs, ils prennent position, ils s'étalent. »

Jeudi, dans la matinée, les maîtres de forges du département de Meurthe-et-Moselle, présentés par MM. Bernard, sénateur, Berlet et Petitbien, députés, ont eu l'honneur d'être reçus par M. le Président de la République et de lui exposer la situation de leur industrie très-éprouvée par une crise intense et prolongée.

Ils ont signalé le trouble que jette sur leur marché l'importation des produits étrangers, et le danger qu'il y aurait à admettre, ainsi que le propose le projet de loi sur les tarifs de douane, l'ancien tarif conventionnel, comme tarif général de l'avenir.

M. le Président a entendu avec une bienveillante attention les observations qui lui étaient présentées et a donné l'assurance que toutes les questions qui intéressent le régime économique de la France étaient l'objet des constantes préoccupations du gouvernement, qu'elles seraient examinées, sous tous leurs aspects, avec une scrupu-

leuse attention, et résolues en tenant compte de tous les intérêts qui y sont engagés, de ceux du producteur comme de ceux du consommateur. (Correspondance Havas.)

Il avait été question, ces jours-ci, de la démission de M. le duc d'Aumale, récemment nommé inspecteur général de l'armée. Cette nouvelle était même si répandue, qu'au ministère de la guerre on avait cru un moment à son exactitude.

Rien n'est venu confirmer ce bruit ; il y a tout lieu de supposer que M. le duc d'Aumale conservera les fonctions qu'il partage aujourd'hui avec les généraux Douay et Deligny.

Le maréchal Canrobert donnait, ces jours-ci, un grand dîner militaire, après la clôture des séances de la commission de classement général dont il est le président. Le ministre de la guerre assistait à ce dîner. On a remarqué la froideur des convives à son égard et l'espèce d'isolement dans lequel il est resté toute la soirée. Le Maréchal fut obligé de lui tenir compagnie pour sauver les apparences.

Voici un détail rétrospectif sur le conseil extraordinaire des ministres de lundi soir.

M. de Freycinet ayant parlé de M. Brisson pour remplacer M. de Marcère, le Président de la République fit à cette proposition un accueil si froid et répondit sur un ton si bref, que M. de Freycinet dut comprendre qu'il venait de commettre un impair.

Etranger.

ITALIE. — D'après les dernières nouvelles de Rome, M^r Rodetti, ex-internonce au Brésil, serait nommé nonce du Pape à Paris.

M^r Vannutelli, actuellement nonce du Pape à Bruxelles, irait occuper le même poste à Lisbonne.

Les négociations sont reprises afin d'établir à Constantinople un internonce apostolique avec les mêmes attributions que celui des Pays-Bas, sans cependant que le gouvernement turc ait un représentant auprès du Pape.

ANGLETERRE. — Le bruit court que l'occupation de l'île de Rhodes par la France est imminente, télégraphie-t-on de Pesh au *Times*.

Il semble que cette nouvelle provient seulement de ce que la Porte a ordonné de transférer de Rhodes dans une autre île le gouvernement de l'Archipel, et l'on croit que l'occupation de Rhodes a été offerte à la France afin d'induire le gouvernement de ce pays à garantir l'emprunt turc, dont il est en ce moment question.

Chronique militaire.

Par décret du 1^{er} mars, ont été nommés : Lieutenant au 3^e de dragons, M. d'Eimar de Jabrun, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Baubras, nommé officier d'habillement ;

Lieutenant au 24^e de dragons, M. de la Bonnière de Beaumont, sous-lieutenant au régiment ;

Lieutenant au 8^e de dragons, M. Huard, sous-lieutenant porte-étendard du 3^e de dragons ;

Sous-lieutenant au 2^e de chasseurs d'Afrique, M. de Luger, élève officier de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur ;

Sous-lieutenant au 3^e de dragons, M. Javet, élève officier de l'Ecole d'application de cavalerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. le général de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée, est venu d'Angers pour inspecter la place de Saumur. Aussitôt son arrivée, ce matin, par le train de 8 heures 42, il a passé la revue de l'Ecole de cavalerie

dans la cour de l'établissement, puis la revue de casernement. Il s'est rendu ensuite à la Sous-Intendance, au Château, à l'Hospice.

Il visitera également aujourd'hui Fontevault.

Avant-hier soir, le sieur F... descendait du train de la Vendée, à 11 heures 20 du soir, et se proposait d'attendre auprès de la gare d'Orléans le train de 3 heures du matin.

Vers minuit et demi, il fut accosté près de la rue de Rouen par un individu qui lia conversation avec lui et finit par l'entraîner en compagnie de sa femme dans les prés, derrière l'usine à gaz.

Bientôt F... s'aperçut que son mouchoir, qui renfermait 103 fr., avait disparu. C'était tout son avoir ; forcé de rester à Saumur, il porta plainte le lendemain matin à M. le commissaire de police, qui se mit en campagne.

Celui-ci, avec un tact digne d'éloge et qui lui fait honneur, ne tarda pas à être sur la piste des coupables. Il mit en rapport un sieur X..., de la Basse-Île, et sa femme, avec F... qui les reconnut pour les deux individus avec lesquels il avait eu des relations la nuit précédente.

Une première perquisition amena la découverte du mouchoir qui renfermait encore la somme que réclamait F... Le doute n'était plus possible. La femme X... ne tarda pas, du reste, à tout avouer.

Nos deux individus sont sous les verroux. Ils vont avoir à répondre de leur belle conduite.

CLASSE DE 1878.

Le Conseil de révision du département de Maine-et-Loire tiendra ses séances, dans l'arrondissement de Saumur, aux jours, lieux et heures déterminés par l'itinéraire ci-après, pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1878, et de ceux des classes de 1876 et 1877, qui ont été l'année dernière ajournés à un nouvel examen :

Vihiers, le mercredi 2 avril, à 4 heures.
Doué, le jeudi 3 avril, à 4 heures.
Montreuil-Bellay, le vendredi 4 avril, à midi.
Gennez, le samedi 5 avril, à 4 heures.
Saumur (Sud), le vendredi 9 mai, à 9 heures.
Saumur (Nord-Est), le lundi 12 mai, à 9 heures.
Saumur (Nord-Ouest), le lundi 12 mai, à 4 h. 1/2.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, représentation extraordinaire du *Barbier de Séville*, avec le concours de M^{lle} Henriette de Jolly, une chanteuse soprano dont on dit beaucoup de bien et qui jouera Rosine. Les autres principaux rôles seront tenus par MM. Le Roy (Almaviva), Rougé (Figaro) et Sureau (Basil). Avec de tels artistes, on doit s'attendre à une interprétation hors ligne de l'œuvre charmante de Rossini.

Le bureau météorologique du *New York Herald* communique la dépêche suivante :

« New-York, le 6 mars, 7 h. m.
» Un temps orageux régnera sur les côtes européennes du nord et du centre de l'Atlantique, entre les 6 et 44. Une dépression accompagnée de bourrasques, de pluie et de neige, arrivera probablement les 6, 8 et 10. »

Louerre. — Mardi dernier, le sieur Gaudin, propriétaire-carrier au village de la Guinais, commune de Louerre, travaillait avec son fils dans une carrière à tuffeaux pour y pratiquer un passage pouvant permettre aux charrettes d'y entrer. Tout à coup un bloc de pierre se détacha du ciel de la carrière et tomba sur le sieur Gaudin père. Plusieurs personnes s'empressèrent de le dégager ; il avait la hanche droite cassée et de sérieuses contusions.

M. Vidal, médecin aux Rosiers, appelé auprès du blessé, a déclaré que, malgré la gravité de son état, la vie de Gaudin n'était pas en danger.

Brézé. — On lit dans le *Patriote* :
Un de nos correspondants de Brézé nous raconte une historiette assez amusante.
Le 5 mars au soir, le garde-champêtre de la commune cassa en se couchant un carreau de sa croisée.

Jusqu'à, direz-vous, il n'y a rien de bien drôle. C'est vrai, mais attendez la suite. Le brave garde-champêtre, pour ne pas recevoir sur le nez la brise nocturne, improvise un carreau de vitre d'un nouveau genre : il place sa culotte devant le châssis, et, cela fait, il s'endort du sommeil du juste.

Un léger bruit, semblable au froissement d'un morceau de drap, le réveille au bout de quelques heures. S'imaginant que c'est son chat qui s'amuse à donner des coups de griffes au pantalon, il crie de toutes ses forces : *chat ! chat !* et le bruit cesse immédiatement.

Le chat est bien resté, mais, hélas ! le lendemain matin la culotte servant de carreau de vitre avait disparu, et il est peu probable que le chat soit pour quelque chose dans ce fait.

ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Depuis plusieurs jours les curieux suivaient avec intérêt les manœuvres destinées à opérer l'enlèvement de la mosaïque romaine, découverte sur la place du Ralliement.

» L'opération s'est terminée jeudi matin avec succès, et la belle mosaïque est aujourd'hui au musée Saint-Jean dont elle sera certainement une des pièces les plus curieuses. »

Assises de Maine-et-Loire. — Les assises du deuxième trimestre s'ouvriront le lundi 12 mai, à Angers, sous la présidence de M. Aubry, ayant pour assesseurs MM. d'Espinay et Mérot, tous trois conseillers à la Cour.

NANTES.

Demain dimanche 9 mars, ouverture du Concours hippique de l'Ouest, à Nantes, cours Saint-Pierre.

— Les courses de Nantes (Hippodrome du Petit-Port) auront lieu les 23, 24 et 27 avril 1879.

Dans son audience du 6 mars, le tribunal de simple police de Nantes a prononcé 16 condamnations à l'amende et 2 à la prison pour tapage injurieux et nocturne ; 16 à l'amende et 4 à la prison pour violences légères ; 14 à l'amende pour jet d'oranges en temps de carnaval.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Le chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic, à cause de l'établissement des poteaux télégraphiques, ne sera livré à la circulation que vers le 15 avril. »

La cour d'appel de Rennes vient de rendre un arrêt par lequel M. Kerrand, notaire à Locminé, condamné par le tribunal correctionnel de Pontivy à 15 jours d'emprisonnement pour outrages envers M. le préfet du Morbihan, a été acquitté sans dépens.

Presque à la même heure où la Cour de Rennes rendait cet arrêt, la Chambre des députés validait M. Le Maguet, dont l'élection à Pontivy avait grandement bénéficié du jugement (réformé aujourd'hui) rendu par le tribunal de cette ville.

M. Charlois, capitaine en retraite et chevalier de la Légion d'Honneur, avait été condamné par le tribunal de Pontivy à 200 fr. d'amende et 500 fr. de dommages et intérêts, pour diffamation et injures envers M. Noët, à propos d'une déposition faite par celui-ci devant la Commission d'enquête. Le tribunal avait, de plus, ordonné l'insertion du jugement dans le *Journal du Morbihan*, le *Courrier des Campagnes* et cinq journaux du département, au choix de M. Noët.

Cette affaire est revenue mercredi devant la troisième chambre de la Cour de Rennes : M. Charlois a été acquitté sur tous les chefs, et M. Noët condamné à tous les dépens.

LE MANS.

On lit dans la *Sarthe* :

Le Mans vient de perdre une de ses plus anciennes célébrités.

Tout le monde ici connaissait le père Play, un ouvrier maçon que l'on voyait, été comme hiver, recouvert d'une jaquette en toile blanche et la tête ornée d'une sorte de mouchoir qui se dissimulait mal sous un chapeau rond.

Le père Play n'était pas le premier venu. Bien qu'il n'eût reçu qu'une instruction tout à fait secondaire, il avait beaucoup lu et beaucoup retenu, et sa conversation ne manquait pas d'une certaine originalité.

Du reste, ne fréquentant jamais les cabarets, et consacrant toutes ses économies à l'achat de livres variés qu'il dévorait de la première à la dernière ligne.

Ses camarades les plus anciens ne se souviennent pas de l'avoir vu un seul jour déjeuner sans avoir d'une main sa fourchette ou sa cuiller et de l'autre un bouquin.

En 1848, Play posa sa candidature à l'Assemblée nationale. C'était le bon temps alors des candidatures ouvrières, et le brave homme eut pendant quelques jours l'espoir de réussir.

Sa femme qui, depuis un temps immémorial, vendait des résilles à deux liards le mètre sur le marché, disait à ce propos : — Quand mon homme va être député, comment que je ferai pour porter le chapeau ?

Play parcourut les clubs, fit de nombreux discours. Mais il se trouva là, comme toujours, une foule de bons bourgeois, grands républicains devant l'Éternel, qui démontrèrent que le bonheur du peuple ne pouvait être assuré que par eux — et ils l'emportèrent sur le candidat maçon.

En 1852, le nom de Play fit de nouveau quelque bruit et on apprit — non sans une certaine surprise — qu'il était poursuivi devant le tribunal correctionnel de Saint-Calais, pour émission de fausse monnaie.

Hâtons-nous de dire que l'accusation n'était pas fondée, et qu'il fut acquitté haut la main.

Depuis cette époque, son nom n'avait plus paru dans les journaux.

Ces jours derniers, croit-on, il suivait le quai de la Digue, lorsqu'il glissa entre deux des barreaux du parapet et tomba dans la Sarthe.

C'est le matin, à sept heures, que son corps fut retrouvé.

Il avait sur lui douze sous, un couteau, une pipe toute bourrée et un paquet de tabac.

On trouva en outre, dans ses poches, une carte postale qui lui avait été adressée par son neveu, et une carte, fort ancienne, d'affiliation à un comité central républicain.

Play François-Pierre était né à Paris le 20 avril 1808. Il avait donc près de 71 ans.

Faits divers.

ATTAQUE D'UNE FERME.

Nous trouvons dans le *Journal de l'Eure* les détails suivants sur l'attaque dont nous avons parlé il y a quelques jours, et qui a eu lieu aux environs de Sens :

Il vient de se passer dans l'arrondissement de Sens, à quelques kilomètres de centres peuplés, à la tombée de la nuit, un fait qui rappelle les scènes de brigandage de la Calabre. Voici quelques détails sur cette affaire, que nous empruntons à un journal de l'Yonne :

Au milieu de la plaine, à deux kilomètres de Michery, de Pont-sur-Yonne, de Gisy et de Serbonnes, se trouve une ferme entourée de murs noirs par le temps : c'est la ferme de la Cour ; elle est habitée par M. Augé fils, un des riches propriétaires de la contrée.

Dimanche 23 février, M. Augé avait invité son beau-frère à venir dîner à la ferme, et pendant que la famille et les domestiques fêtaient joyeusement le dimanche gras, une bande de voleurs armés jusqu'aux dents s'était introduite dans la cour de la ferme après avoir escaladé les murs.

Vers sept heures du soir, un des carreaux de la salle à manger était percé par la décharge d'une arme à feu venant de la cour. M^{me} Augé, occupée aux fourneaux placés près de cette fenêtre, ne fut pas heureusement atteinte. Un second, puis un troisième coup de feu se succédèrent rapidement. Plus de doute pour les gens de la ferme qu'ils avaient affaire à une bande de brigands dont ils ignoraient le nombre.

La terreur s'empara d'eux, et ils n'entreprirent d'abord aucune résistance ; ils allèrent, plus morts que vifs, se blottir dans une chambre à coucher, bien certains qu'il ne leur restait plus que quelques moments à vivre.

Pendant quelques instants, les détonations d'armes à feu avaient cessé, puis elles reprirent plus vigoureusement. Les gens de la ferme prirent alors le parti de se cacher dans les greniers.

Dès le commencement de l'attaque, un jeune domestique, nommé Vintras, âgé de vingt et un ans, avait demandé s'il n'y avait pas des armes à la ferme. On lui remit un revolver à six coups et un fusil de chasse à deux coups.

Ce jeune domestique, ainsi armé et accompagné

du berger Goupilleau, resta dans la cuisine, tira plusieurs coups sur les voleurs et put, pendant quelque temps, soutenir le siège ; un individu lui cria de se retirer, sans quoi on allait lui faire son affaire ; à ce moment une balle lui sifflait à l'oreille. Vintras s'apercevant qu'il n'avait plus qu'un coup à tirer, eut la pensée de le conserver pour le moment extrême. Goupilleau et lui se retirèrent, à leur tour, et allèrent se cacher dans les greniers.

Les bandits, voyant alors la résistance à bout, enfoncèrent les fenêtres pour pénétrer dans l'intérieur de l'habitation. Lorsqu'ils y eurent pénétré, ils forcèrent les portes des armoires, ravagèrent le linge, les vêtements, ouvrirent les tiroirs et mirent la main sur une somme de 2,700 fr. en or, et sur différents valeurs qu'on évalue à 47,000 fr.

Pour perpétrer leur crime, les malfaiteurs sont restés depuis sept heures du soir jusqu'à onze heures. Ce n'est qu'à cette dernière heure qu'ils ont abandonné la ferme en disant : « Maintenant, vous pouvez finir votre dîner ; nous faisons un emprunt que nous vous rendrons à notre premier passage. » Ils sortirent en chantant.

Dès avant six heures du soir, les portes de la ferme avaient été fermées ; les murs qui l'entourent sont fort élevés ; mais les voleurs se seraient introduits par une brèche par laquelle on arrive dans le jardin ; de là, ils ont pu pénétrer dans une grange, et de cette grange arriver dans la cour.

Le lendemain matin, des inconnus se présentaient à la recette particulière de Sens pour réaliser des valeurs nominatives au nom de M. Augé. L'un d'eux fut prié de signer. La signature étant illisible, l'employé demanda qu'elle fût refaite. Au même moment entra un employé du télégraphe. Il n'en fallait pas plus pour faire filer toute la bande. C'était effectivement l'avis du vol qui arrivait à la recette. Le parquet venait d'être prévenu.

D'où vient cette bande de malfaiteurs ? Où a-t-elle passé avant d'arriver à la ferme ? Quelle direction a-t-elle prise après l'accomplissement du vol ? On ignore tout cela.

La justice, espérons-le, sera bientôt sur sa trace.

Petite anecdote de circonstance, quoique rétrospective :

Un monsieur est, vers minuit, arrêté par un voleur. Tirant un pistolet de sa poche, il force tranquillement son homme à marcher devant lui et le conduit au poste le plus voisin. Là, il raconte ce qui vient de lui arriver.

— C'est bien, répond le brigadier, mais avez-vous l'autorisation de porter des armes ?

— Non, monsieur.

— En ce cas vous êtes en contravention et je vous dresse procès-verbal.

— Mais sans l'arme dont j'étais muni j'aurais probablement été assassiné !

— C'est possible, mais l'ordonnance de police existe et elle doit être exécutée.

— Bien ! mais peut-on porter des armes inoffensives ?

— Parbleu !

— Alors, regardez mon pistolet ; il n'a pas de chien. J'allais, pour obliger un ami, le porter chez un armurier.

— Ah ! si j'avais su ! s'écrie avec un rugissement le bandit arrêté.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées ; et ce n'est qu'à grand-peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède ; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avalier à chaque repas deux ou trois capsules de goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaîtra complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.



Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 40 mars 1879,

Par extraordinaire

Avec le concours de M^{lle} HENRIETTE DE JOLLY,

Première chanteuse soprano.

Le Barbier de Séville

Ou la Précaution inutile

Opéra-comique en 4 actes, paroles tirées de Beaumarchais, musique de ROSSINI.

M^{lle} DE JOLLY remplira le rôle de Rosine.

Distribution. — Le comte Almaviva, M. Le Roy ; Figaro, M. Rougé ; Basile, M. Sureau ; Bartholo ; M. Letellier ; Pédriche, M. Pascaud ; un notaire, M. Puton ; un alcade, M. Léonce ; un officier, M. Charles ; Rosine, M^{lle} De Jolly ; Marceline, M^{me} Dieudonné.

Au 3^e acte, M^{lle} DE JOLLY chantera l'air du *Pardon de Ploërmel*, musique de MEYERBEER.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

18, Rue Beaupaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs, — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8^o Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaupaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

Banques Départementales

62, RUE DE PROVENCE, PARIS.

Succursale de Saumur :

4, Place de la Bilange.

La Société générale des Banques Départementales a organisé dans ses succursales un service rapide pour l'achat et la vente à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, de tous les fonds publics, moyennant le courtage de l'agent de change, soit 1,25 par 1,000 francs.

Dépêches télégraphiques affichées donnant 2 fois par jour les cours de la Bourse de Paris.

Les Banques Départementales se chargent de l'achat de Rente à terme par fraction depuis 500 fr. de Rente achetée pour 500 fr. de capital versé, et progressivement. — Placements avantageux. — Arbitrages lucratifs. — Conseils financiers donnés par correspondance. — Renforcements sur toutes les valeurs — Encaissement de tous coupons moyennant 25 centimes de commission par 100 francs. — Vérification des numéros sortis à tous les tirages. — Bourse spéciale des Valeurs non cotées avec tableau des offres et des demandes insérées gratuitement dans l'ÉPARGNE NATIONALE, le plus répandu de tous les journaux financiers.

On s'abonne à l'ÉPARGNE NATIONALE, organe de la Société (4 francs par an) en s'adressant à M. le Directeur de la succursale de SAUMUR, 4, Place de la Bilange.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	77 82	02		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	710	1 25	
3 % amortissable	80	10		Crédit Foncier, act. 500 f.	747 50			Crédit Mobilier esp.	777 50		
4 1/2 %	109 50			Obligations foncières 1877	377 75			Société autrichienne	132 50		50
5 %	112 85	15		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	670		2 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	507			Crédit Mobilier	467 50			Orléans	372		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	443			Crédit foncier d'Autriche	591 25		7 50	Paris-Lyon-Méditerranée	368 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	4 25		Est	608 75			Est	369 50		
1865, 4 %	530	4 75		Paris-Lyon-Méditerranée	1122 50			Nord	373 75		
1869, 3 %	413 50	50		Midi	847 50		5	Ouest	370		
1871, 3 %	408	2		Orléans	1430		5	Midi	366 50		
1875, 4 %	526 50	2 50		Nord	1217 50		2 50	Paris (Grande Ceinture)	371		
1876, 4 %	522		1 75	Orléans	773 75		6 25	Paris-Bourbonnais	371 50		
Banque de France	3035			Compagnie parisienne du Gaz	1313 75	1 25		Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	760			C. gén. Transatlantique	525						
Credit agricole	435										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	45		
8 — 56 — — — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	56		
1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.	25		
4 — 10 — — — — — express, omnibus.	10		
7 — 15 — — — — — omnibus (s'arrête à Angers).	15		
10 — 37 — — — — — omnibus.	37		

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	31		
9 — 40 — — — — — omnibus.	40		
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	40		
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	44		
10 — 38 — — — — — express-poste.	38		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
Le dimanche 16 mars 1879, à midi.
En l'étude de M^e AUBOYER,
D'UNE MAISON
Située à Saumur, place Saint-Pierre, 7, appartenant aux consorts Duveau.
Mise à prix : 4,000 francs.

Commune du Coudray-Macouard.

ADJUDICATION
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le 30 mars 1879, à midi,
En la salle de la Mairie,
Par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

DE L'ANCIEN CIMETIÈRE DE LA COMMUNE

Situé au canton de la Doue,
D'une superficie de 2 ares 83 centiares, joignant au levant M^{me} Venon, au couchant M. Louis Boucault, au midi M. Vincent Cormier et autres, au nord, par une allée, un chemin d'intérêt commun.
Sur la mise à prix de 495 fr.
Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e LAUMONIER. (95)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 23 mars 1879, à midi,
En la demeure de M^{me} veuve Prouteau, route de Rouen, Levée-Neuve,

On vendra : Cinq lits complets, batterie de cuisine, draps, serviettes, torchons, garde-robe, chemises et mouchoirs, quatre armoires, deux buffets, une commode, une charrette à bras, deux brouettes, divers outils de jardinage, tables, chaises, quantité de belle vaisselle et autres objets.
On paiera comptant, plus dix pour cent. (105)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Avec cour, remise et écurie,
Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à M^e AUBOYER, et, pour visiter la maison, à M^{me} LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou. (37)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

A EAU ET A VAPEUR
DE LA BLANCHISSERIE
Situé commune de Doué,

Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.
On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.
Beaux logements et servitudes.
S'adresser à M^e SICOENE, marchand de bois à Soulanges, ou à M^e TAUREAU, notaire à Doué. (26)

Préfecture de la Vienne.

COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

ADJUDICATION DE TRAVAUX DE BATIMENT

Le mardi 18 mars 1879, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par les règlements, à l'adjudication sur soumissions cachetées, au rabais et par lots, des travaux concernant la construction d'un hangar avec greniers.

DIVISION DES LOTS.

1^{er} Lot. — Maçonnerie, évaluée au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 7,377 fr. 50 c.

2^e Lot. — Charpente, évaluée au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 5,637 fr. 04 c.

3^e Lot. — Couverture, évaluée au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 1,543 fr. 23 c.

4^e Lot. — Menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie, évaluées au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 2,569 fr. 21 c.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des Prisons, Etablissements Pénitentiaires, 78 bis, rue de Valenciennes, 1^{er} bureau; à la Préfecture de la Vienne (3^e division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

A l'appui de la soumission, qui devra être écrite sur une feuille de papier timbré de 0 fr. 60 c., chaque concurrent devra produire : un certificat délivré à moins d'une année de la date par un architecte, un ingénieur des Ponts-et-Chaussées ou un officier du Génie, et visé par l'architecte de la Colonie au moins cinq jours avant l'époque fixée ci-dessus pour l'adjudication.

Ce certificat devra faire mention des travaux d'art exécutés par le soumissionnaire, et de la manière dont il a rempli ses engagements.

Dans les soumissions, le rabais devra être exprimé en francs ou en fractions décimales du franc.

Poitiers, le 19 février 1879.
Le Préfet de la Vienne,
Martial BAILE.

Modèle de soumission.

Je, soussigné (nom, prénoms, profession et domicile), après avoir pris connaissance des plans, devis et cahier des charges, m'engage à exécuter les travaux qui font l'objet du lot n^o , moyennant un rabais de (porter le prix en toutes lettres) pour cent, sur les prix d'unités portés au devis.
Fait à , le 18

Modèle de promesse de cautionnement.

Je, soussigné (nom, prénoms, profession et domicile), m'engage, dans le cas où je serais déclaré adjudicataire du lot n^o , à garantir l'exécution de mes travaux par le versement du cautionnement exigé en vertu de l'article 4 du cahier des charges.
Fait à , le 18

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrétés;
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompé, etc.
S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER
Pour le 1^{er} novembre 1879,
LA FERME
(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE
Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).
S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Pour entrer en jouissance de suite.

TRÈS-BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Appelée GRANGE-COURONNE
Sise à Saint-Lambert-des-Levés.
On s'adressera, pour traiter et visiter les lieux, soit au locataire, soit à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (101)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Sise près le bourg d'Allonnes,
Avec Servitudes, Cour et Jardin.
S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,
Rue de Bordeaux, n^o 32.
S'adresser à M. RUSSON, quai de Limoges. (66)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation.
Rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 4.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Avec écurie et remise,
Rue de l'Ancienne-Messagerie,
Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.
S'adresser au bureau du journal.

Commune de Cléré.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Cléré prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Cléré, le dimanche 9 mars 1879, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 ^o 2,003 mètres courants de terrassements.	2,203 f. 30
2 ^o 2,003 mètres courants d'empierrements, y compris l'entretien.	6,499 73
3 ^o Travaux d'art.	328 26
4 ^o Somme à valoir pour dépenses imprévues.	68 71
Total.	9,100

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

L'UNION INDUSTRIELLE
Association générale contre l'incendie.

COMPTOIR AGRICOLE
Compagnie d'Assurances à Prime fixe

CONTRE
LA MORTALITÉ DU BÉTAIL
Agent régional des arrondissements de Saumur et de Baugé.
Saumur, ADOLPHE MARAIS, 14, rue de Bordeaux.

ON DEMANDE DES AGENTS dans chaque commune.
S'adresser, tous les jours, à M. Adolphe MARAIS, Saumur, 14, rue de Bordeaux. (87)

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions
Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

UN FRANC PAR AN
Le **Moniteur** 52
Des **Valeurs à Cots**
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ
une casier financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; les documents officiels; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris, 27, rue de Valenciennes.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

CAPSULES DARTOIS
A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE
Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTES qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tout essayé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

EPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.
Dr RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

FER BRAVAIS
(FER DIALYSÉ BRAVAIS)
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPOUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il ne colore, ni saute et ne produit ni constipation, ni diarrhée; ne fatiguent, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.
Dépôt Général à Paris, 43, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.
Envoi gratis sur demande affranchi d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement. (110)
Dépôt à Saumur, M. BAHOUL, pharmacien.

Saumur, imprimerie de P. GODET.